

Déclaration de Création du Front pour la Défense de la Démocratie

(F.D.D)

Face aux menaces graves d'atteinte aux acquis démocratiques obtenus de haute lutte;

Considérant la Constitution du 9 Août 1999 ;

Considérant la loi N°2004--46 du 16 Juin 2004 sur l'organisation du référendum;

Considérant la charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance en son chapitre VIII : article 23 ;

Considérant les dispositions de la charte de la Francophonie, qui consacrent comme objectifs prioritaires l'aide à l'instauration et au développement de la démocratie, la prévention des conflits et le soutien à l'Etat de droit et aux droits de l'homme ;

Considérant le protocole additionnel de la CEDEAO sur la bonne gouvernance;

Considérant l'avènement du mouvement « Tazartché » dont l'objectif est la violation de la Constitution et la restauration d'un régime autoritaire;

Considérant que la stabilité démocratique est une condition sine qua non du développement économique et social;

Considérant que les forces démocratiques (Organisations de la Société Civile et les Partis Politiques) ont la responsabilité historique de défendre les acquis démocratiques;

Déterminés à faire échec à l'entreprise de restauration de la dictature à travers la personnalisation du pouvoir par le Président de la République;

Nous, Organisations de la Société Civile et Partis Politiques signataires de la présente déclaration, décidons à partir de ce jour de créer un front dénommé le **Front pour la Défense de la Démocratie en abrégé F.D.D.**

Les Organisations de la société civile et Partis politiques, signataires de la présente déclaration s'engagent dans un combat pour préserver les acquis démocratiques et le droit de l'homme gravement menacés par le mouvement «Tazartché » ;

Le **Front pour la Défense de la Démocratie (F.D.D)** exige la tenue régulière de toutes les élections (locales, législatives et présidentielles) de 2009, dans un climat **libre, transparent et démocratique**, en accord avec la **Commission Electorale Nationale Indépendante (C.E.N.I)** déjà mise en place à cet effet et ce conformément aux dispositions de la Constitution du 9 Août 1999;

Le Front reste ouvert à toutes les forces vives du pays éprises de paix et de démocratie ;

Prenons à témoin la Communauté Internationale en particulier **l'ONU, l'U.A, la CEDEAO, l'U.E.M.O.A, l'O.I.F, l'Union Européenne** sur la dérive autoritaire en marche au Niger pour maintenir le Président de la République au pouvoir au-delà de son mandat constitutionnel.

Fait à Niamey, le 24 Mai 2009

Ont signé : **231 Partis Politiques et Associations**

ASSOCIATIONS MEMBRES DU F.D.D

<u>N°</u>	<u>DENOMINATION</u>	<u>NATURE</u>
1	ANDP-ZAMAN-LAFIA	Parti Politique
02	C.D.T.N (33 syndicats)	Centrale Syndicale
03	CONIR-HIMMA	Parti Politique
04	FUSAD (31 organisations et associations)	Groupement d'associations
05	MCR-NIGER	Parti Politique
06	M.J.D	Parti Politique

07	M.C.D.R.P	Parti Politique
08	M.P.C-WAGARI	Parti Politique
09	M.P.N-MATASSA	Parti Politique
10	PUND-SALAMA	Parti Politique
11	P.S Niyma	Parti Politique
12	MODEN Loumana	Parti Politique
13	MONSADEM (36 associations et organisations)	Groupement d'associations
14	MPSP-HASKE	Parti Politique
15	Partisans de.Hama.Amadou	Parti Politique
16	PNA-ALOUMATT	Parti Politique
17	PNDS-TARAYYA	Parti Politique
18	PPN-RDA	Parti Politique
19	RODDADH (70 associations et organisations)	Groupement d'associations
20	ROSEN (42 associations)	Groupement d'associations
21	RSV-NIYMA	Parti Politique
22	UDP-AMINTCHI	Parti Politique
23	UDSN-TALAKA le Bâtisseur	Parti Politique
24	M.C.D.R	Association société civile

01 centrale syndicale soit **33** syndicats

04 groupements d'associations soit **179** Associations

01 Association Indépendante

18 partis politiques

Total : 231 Partis Politiques et associations